

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

### Liste des délibérations

**Membres présents :** DELOFFRE Dominique, BROUSSE Hélène – LAFON Patrick – LAZZARO Catherine – DAMIANS Norbert - SLIMANI Malika - NICOU Olivier - APAYDIN Kadir – MARGUERITAIN Séverine - HONORÉ Aurélie - DAVAIN Séverine - BEAUDET Benoit - PACCALLET Patrick - GAJNIK Audrey

**Membres absents :** LECUYER Julie

**Date de convocation :** 25 mars 2025

Suite à la démission d'un membre du conseil municipal, le Maire souhaite la bienvenue à Mme LECUYER Julie, installée le 29 mars 2026 en tant que conseillère municipale.

Le Maire remercie chaleureusement M. Olivier LAZZARO pour son implication durant trois mandats au cours desquels il a été digne représentant des Butriens. Son investissement, son esprit d'analyse et ses prises de position claires ont toujours permis des débats constructifs.

#### Approbation du Compte Financier Unique 2025

##### Délibération n°2026/15 – Approuvée

Le CFU fait ressortir les résultats suivants :

Résultat de l'exercice 2025			
	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	279 339.93 €	565 762.44 €	845 102.37 €
Dépenses	118 659.27 €	445 442.08 €	564 101.35 €
Résultats de clôture de 2025	160 680.66 €	120 320.36 €	281 001.02 €
Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025			
	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultats antérieurs reportés	259 773.21 €	298 255.66 €	558 028.87 €
Résultats de clôture cumulé	420 453.87 €	418 576.02 €	839 029.89 €
Restes à réaliser	-97 501.96 €		-97 501.96 €
Résultats de clôture après RAR	322 951.91 €	418 576.02 €	741 527.93 €

Sous la présidence de Mme BROUSSE Hélène, adjointe au Maire, et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ADOpte** le Compte Financier Unique au titre de l'exercice 2025, lequel peut se résumer par le tableau de résultats intégré à la présente délibération, **CONSTATE** les identités de valeur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan, d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire sur différents comptes, **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

#### Affectation du résultat 2025

##### Délibération n°2026/16 – Approuvée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** l'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2025, soit 120 320.36 €, comme suit :

- en sections d'investissement au titre de l'exercice 2026, soit 45 000.00 euros au compte R 1068,
- en section de fonctionnement au titre de l'exercice 2026, soit 75 320.06 euros au compte 002.

#### Vote des taux d'imposition 2025

##### Délibération n°2026/17 – Approuvée

Compte-tenu de la situation financière de la commune et que la loi des finances de 2026 prévoit une augmentation de 0.8 % de la valeur locative déterminée par l'État, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2026 et **DE CONSERVER** les taux suivants :

- **9.38 %** pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THs), y compris les logements vacants (THLV),
- **29.90 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- **72.11 %** pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

## **Vote du budget communal primitif 2026**

### **Délibération 2026/18 – Approuvée**

Après une présentation du budget communal primitif pour l'exercice 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ADOpte** le Budget Primitif au titre de l'exercice 2026, présenté en annexe de la présente délibération puis équilibré en recettes et en dépenses :

- à la section de fonctionnement : **771 220.02 €**
- à la section d'Investissement : **666 026.87 €**

## **Fongibilité des crédits 2026**

### **Délibération 2026/19 – Approuvée**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et **DONNE** tous pouvoirs au Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **Désignation des délégués au Syndicat des Eaux de la Région d'Ambérieu (SERA) – Mise à jour**

### **Délibération n° 2026/20 - Approuvée**

M. le Maire propose une mise à jour de la délibération prise lors de la séance du 22 mars 2026 afin de désigner les délégués au SERA. En effet, la compétence « assainissement non collectif » prise par le SERA au 1<sup>er</sup> janvier 2026 n'a pas été mentionnée. De plus, il était nécessaire de désigner 2 titulaires et 2 suppléants, comme cela a été fait, mais sans lier les uns aux autres. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DESIGNE** pour les trois compétences « eau », « assainissement collectif » et « assainissement non collectifs » :

- Deux délégués titulaires : DELOFFRE Dominique et DAMIANS Norbert
- Deux délégués suppléants : HONORÉ Aurélie et APAYDIN Kadir

**et CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au Syndicat et de procéder à l'ensemble des formalités administratives nécessaires à son exécution.

## **Questions diverses**

### **Nettoyage du village**

Mme BROUSSE informe les membres de l'assemblée délibérante que la commune organise chaque année une opération de nettoyage du village. Cette année, elle n'a pas encore été réalisée compte-tenu de la période électorale. Une date sera donc fixée prochainement, après la période des congés scolaires d'avril.

### **Manifestation de « Drone de Ciel »**

M. HONORÉ, responsable de « Drone de Ciel » basé à Ambutrix propose d'organiser pour le village un spectacle de drones pour la fête de la musique, le dimanche 21 juin, vers 22h30

De plus amples informations seront données une fois que la faisabilité sera confirmée.

### **Commissions communales**

M. le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'ils vont être prochainement destinataires de cahier des charges présentant chacune des commissions communales (finances, urbanisme, appel d'offres, etc...) afin de désigner les membres de chacune d'entre elles lors d'une prochaine séance fin avril ou début mai.